

BORDEREAU D'ENVOI

CONSTITUANT AVEC LES PIÈCES
 QU'IL ÉNUMÈRE LA PROCÉDURE
 ENREGISTRÉE A L'UNITÉ SOUS LE
 ← NUMÉRO INDIQUÉ CI-CONTRE

AFFAIRE

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE Code
78306068
 30.07.78

P.V. N° 178 - 01.08. / 1978

OBJET DE LA PROCÉDURE

O B J E T : Apperition d'objet volant non identifié
 (O.V.N.I.)

REFERENCE : C.M. n° 32.600 MA/GEND.T. du 2 Août 1968.

ENQUÊTE

<input type="checkbox"/>	PRÉLIMINAIRE
<input type="checkbox"/>	FLAGRANT DÉLIT
<input type="checkbox"/>	COMMISSION ROGATOIRE

AUTRE

Renseignements Administ

NUMÉRO D'ORDRE	DÉSIGNATION DES PIÈCES
1	- Procès-verbal d'ensemble
2	- Plan de situation

COMMUNIQUE N° 22 ASH/78
 N° /3
 Destination: *Direction Gendarmerie (VH)*

INDEXATION DU DESTINATAIRE (X)	NOMBRE D'EXEMPLAIRES	DESTINATAIRES
X	2	M. LE PROFUREUR DE LA REPUBLIQUE PREFET DU TARN, Mr le Procureur de la République, Mr le Général, cdt la 3ème Région Aérienne, Caserne Carayon-Latour - <u>33063 BORDEAUX CEDEX</u>
X	2	Mr le Ministre des Armées - Direction de la Gendarmerie et de la Justice Militaire - Bureau Emploi - Rensei- gnement - 35, rue Saint-Didier <u>75775 PARIS CEDEX 16</u>
	1	Copie : au Général commandant la CRG. Midi-Pyrénées à TOULOUSE
	1	ARCHIVE TRANSMISE AU Cde Groupement LE

SUITE DU B. E. SUR PAGE(S) SUIVANTE(S)

VU ET TRANSMIS PAR :
 le commandant
 ()
 DATE, SIGNATURE, CACHET

FRG 4/4/79

d e
RENSEIGNEMENTS
ADMINISTRATIFS

AFFAIRE

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

PROCÈS VERBAL N° 178 - 01.08 / 1978

ANALYSE - RÉFÉRENCE

OBJET : Apparition objet volant non identifié (O.V.N.I.)

REFERENCE : C.M. n° 32.600 MA/gend.T. du 2 août 1968 -

NOUS SOUSSIGNÉS

M.B.L.chef, commandant la brigade

VU LES ARTICLES

RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS.

LE 1er Août 1978 à 16 HEURE(S), en service dans la commune de MURAT SUR VEBRE (Tarn) et nous trouvons au lieu dit

, nous apprenons que le jeune
âgé de 17 ans, demeurant
le dimanche 30 juillet 1978, vers 03 h 45, un objet volant non identifié, alors qu'il revenait de la fête locale de CASTANET-LE-HAUT (Hérault).

Poursuivant nos investigations, nous apprenons que Monsieur
âgé de 46 ans,

en vacances au lieu dit "Le Devès", a observé le même phénomène, le même jour, à la même heure.

6 POINT D'OBSERVATION :

Le premier témoin a aperçu l'objet alors qu'il se trouvait au carrefour du lieu dit "LE DEVES" - intersection du Chemin Départemental 162 B et du chemin vicinal joignant ce dernier chemin avec le CD 162 en passant par "La Ténézole" et "Randy". (Coordonnées U.T.M.: 860,5-320 - DJ-XXIV-43) -

Le deuxième témoin se trouvait au Sud et à 50 mètres du premier.

A noter que le premier ignorait la présence du second et vice-versa au moment de l'observation.

- LIEU OU A ETE APERCU L'OBJET :

L'engin a été aperçu sensiblement au dessus du lieu dit "LE BRAGUARD" - commune de MURAT SUR VEBRE (Tarn) -

Ce lieu dit est situé à 1 km 500 environ à vol d'oiseau et au Nord du point d'observation. (Coordonnées U.T.M.: 871,5-331 - DJ-XXIV-43) -

- DESCRIPTIONS DE L'OBJET :

D'après le premier témoin l'objet était constitué d'un disque de 2 mètres de diamètre environ. Au dessus et au dessous de celui-ci se trouvait une coupole. Ces deux demi-sphères diffusaient des lueurs de couleur orange éclairant le ciel sur un rayon de 200 à 300 mètres. Il effectuait des oscillations d'une cinquantaine de mètres de battement. Il évoluait à 100 mètres environ au dessus du sol.

Ce phénomène a été observé pendant cinq minutes à l'issue desquelles l'objet a disparu à vitesse modérée, vers le Sud, en direction du lieu dit "La Planésié" - commune de CAMBON et SALVERGUES (Hérault).

Il n'émettait aucun bruit.

INDEXATION ET NOMBRE D'EXEMPLAIRES

DATE DE CLOTURE

VU ET TRANSMIS PAR
LE COMMANDANT

DESTINATAIRES	1	-Mr le Préfet du TARN, à ALBI -
	1	-Mr le Procureur de la République à... CASTRES
	1	-Mr le Général, cdt la 3 ^e Région aérienne, à 2..BORDEAUX
	2	-Mr le Ministre des Armées (DGJM) Bureau Emploi-rsrgt- à PARIS

LE 11 Août 1978

SIGNATURE (S)

SIGNATURE ET CACHET

Un plan de situation a été établi et joint à la présente procédure.

-O- E N Q U E T E -O-

Nous livrant à l'enquête le 1er août 1978, à 17 heures 35, au lieu dit _____, nous M.D.L.chef _____, nous procédons à l'audition suivante de :

_____ âgé de 17 ans,

_____ qui nous

déclare :

"" Le dimanche 30 juillet 1978, vers 3 heures 45, je revenais de la fête à CASTANET LE HAUT (Hérault) et je rentrais à mon domicile en cyclomoteur. J'ai emprunté le CD 162 B entre "La Tessonnière" et "La Ténézole". Au lieu dit "Le Devès" mon attention a été attirée par une immense lueur orange dans le ciel. Au premier abord, j'ai cru que c'était les phares d'une voiture qui venait de "La Landette" qui éclairaient en hauteur. Je me suis arrêté et j'ai regardé avec plus de précision. C'est alors que je me suis rendu compte qu'il s'agissait d'une soucoupe volante. Elle était composée d'un disque qui pouvait avoir plus de deux mètres de diamètre et de deux coupoles accolées dessus et dessous ce disque. Ces deux coupoles diffusaient une grande luminosité et éclairaient le ciel d'une lumière orange. On distinguait bien la forme de cette soucoupe dans cette clarté. Elle se balançait sur une cinquantaine de mètres de battement. Je l'ai observée pendant cinq minutes environ, puis elle a disparu vers CAMBON. Elle s'est éloignée à vitesse modérée, de même que la clarté qu'elle émettait.

"" A mon avis, cette soucoupe était posée à terre, car je suis passé quelques instants auparavant à proximité de l'endroit où je l'ai vue et à mon passage je n'ai rien aperçu. ""

"" Je dois ajouter qu'elle n'émettait aucun bruit. ""

"" J'ignore si d'autres personnes l'ont vue par la suite dans l'Hérault où elle s'est dirigée. ""

"" Le dimanche matin, vers onze heures, Monsieur _____ est venu avec son épouse et nous a déclaré avoir remarqué ce phénomène. Au moment où je l'observais, je me trouvais sur la route non loin de son domicile, mais je ne l'ai pas vu. C'est lui qui a confirmé mes dires, car je l'avais raconté à mon père et ce dernier ne m'avait pas cru. ""

"" Je vous affirme bien avoir vu une soucoupe volante et ne pas avoir confondu avec une autre lueur, tel qu'une étoile. ""

Le 1er août 1978, à 18 heures 10

Lecture faite persiste et signe au carnet de déclarations.

Même jour, à 18 heures 45, _____, nous procédons à l'audition suivante de :

_____ âgé de 46 ans.

_____ qui nous déclare :

...../3/.....

"" Dans la nuit du samedi 29 au dimanche 30 juillet 1978, sans
" toutefois pouvoir vous en donner l'heure précise, j'ai aperçu une
" lueur dans le ciel, au dessus du lieu dit "LE BRAGUARD". J'étais
" dans ma chambre, derrière une verrière, lorsque j'ai vu à travers
" des arbres, une lueur jaune orange, qui m'a paru artificielle. J'ai
" pu néanmoins me rendre compte que cet objet se déplaçait horizontale-
"-ment, de droite à gauche et de gauche à droite, sur une distance de
" 5 à 6 mètres. ""

"" Je n'ai pu évaluer l'importance de cet engin. ""

"" Je peux certifier avoir vu cet objet, les faits étant précis, ne
" voulant pas ajouter autre chose à ce que j'ai vu. ""

Le 1er août 1978, à 19 heures 10.

Lecture faite, persiste et signe au carnet de déclarations.

Les recherches effectuées dans l'Hérault en vue de la découverte
d'autres personnes ayant observé ce même phénomène sont demeurées
vaines.

Nous avons procédé à des investigations au lieu dit "LE BRAGUARD"
et à ses environs à l'effet de déterminer l'endroit précis où l'objet
se serait éventuellement posé.

Aucune trace ou autre n'a été découverte sur le sol dans un
rayon de 100 à 150 mètres de ce lieu dit.

L.S.

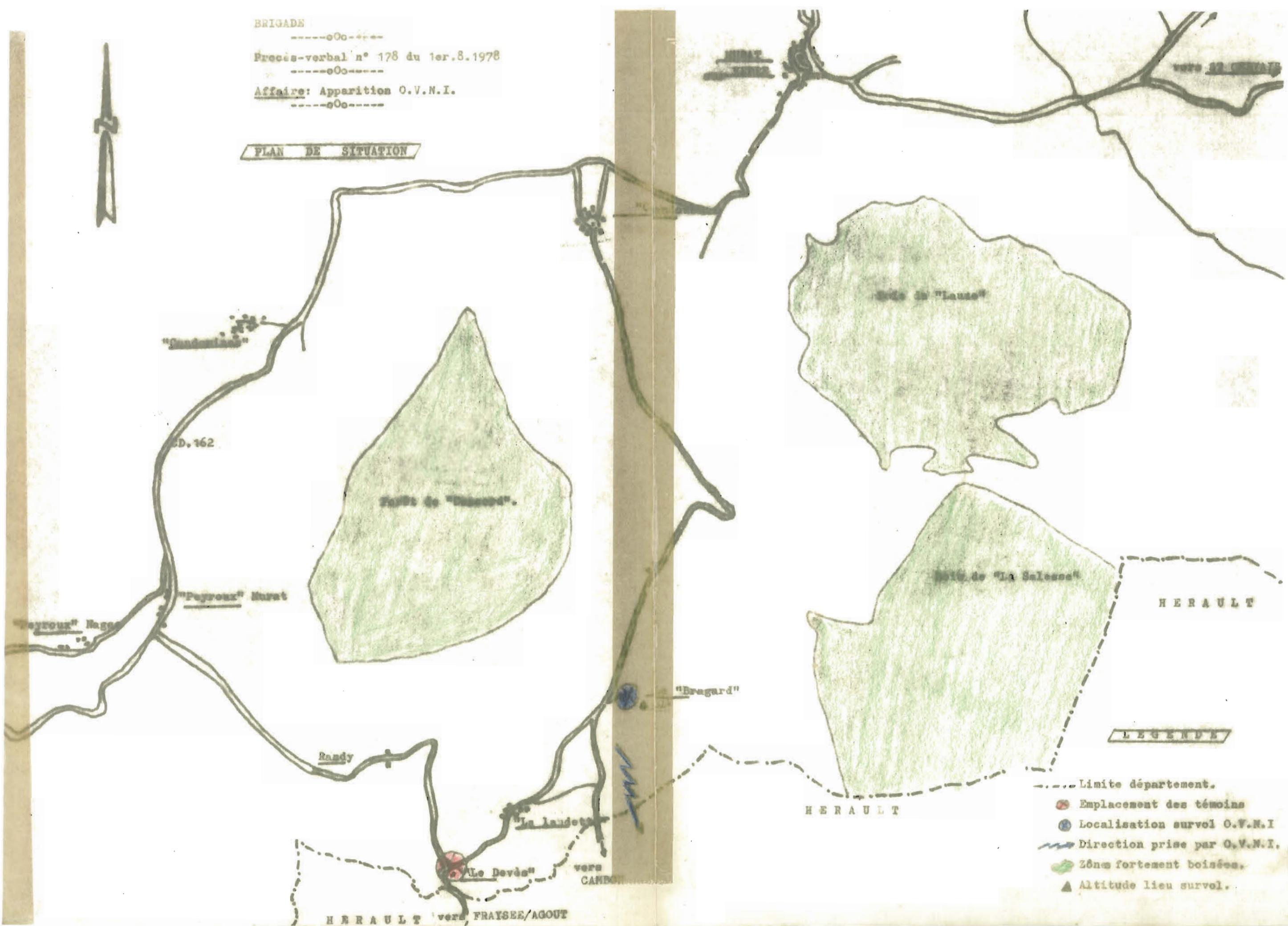
Centre national d'études spatiales avisé,

BRIGADE

Procès-verbal n° 178 du 1er.8.1978

Affaire: Apparition O.V.N.I.

PLAN DE SITUATION



LEGENDE

- Limite département.
- Emplacement des témoins
- Localisation survol O.V.N.I.
- ~ Direction prise par O.V.N.I.
- Zônes fortement boisées.
- ▲ Altitude lieu survol.

HÉRAULT vers FRAYSEE/AGOUT

HÉRAULT

HÉRAULT

vers
CANDON

D. 162

"Peyroux" Murat

"Peyroux" Ragnès

Randy

"La Landette"

"Le Devès"

"Bragard"

Bois de "Lauter"

Bois de "La Salettes"

"Gandouville"

vers ST GENÈS